Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260903-2026_09_03_D_05-DE

Commune de Plénée-Jugon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 3 Septembre 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **3 septembre 2026** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du **28 août 2026**, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Anne HERVÉ, Maire par Intérim**. Madame **Marie-Noëlle GOINGUENET**, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 03-09-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	09	03	05	00

Délibération Municipale Mandatant Le CDG 22
Pour la Souscription du Contrat d'Assurance Statutaire
Consultation 2026-2027 pour une Prise d'Effet au 1er janvier 2028

ÉLUS	23
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	03
ABSENTS	00
APTES A VOTER	23



CONVOCATION	28-08-2026
RÉUNION	03-09-2026
AFFICHAGE	10-09-2026
TRANSMISSION	10-09-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LUCAS Roland, Maire	Maire	00	13	0	0	1	HERVE Anne
	HERVE Anne	1ère Adjointe	00	13	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	2ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	3ème Adjointe	00	13	1	0	0	
	PANSART Rémi	4ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	CHARRA Marine	5ème Adjointe	00	13	1	0	0	
	BOTREL Pierrick	6ème Adjoint	00	13	1	0	0	
	AUFFRAY Anne-Sophie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	DUVAL Maxime	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	GUERIN Amélie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	GUERIN Nicolas	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	JEANNEAU Gabriel	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	JOUAN Fabienne	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	LE HELLEC Danielle	Conseiller(e)	00	13	0	0	1	CHARRA Marine
	LENORMAND Éric	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	OGIER Elodie	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	ONFRAY Florence	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	ONFRAY Pierre-Manuel	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
MINORITÉ	GOINGUENET Marie-Noelle	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	CORNILLET Colette	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	Conseiller(e)	00	13	0	0	1	SAMSON Gérard
	PRESSE Sabrina	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
	SAMSON Gérard	Conseiller(e)	00	13	1	0	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				20	0	3	

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260903-2026_09_03_D_05-DE

Conseil du 03-09-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	09	03	05	00

Délibération Municipale Mandatant Le CDG 22
Pour la Souscription du Contrat d'Assurance Statutaire
Consultation 2026-2027 pour une Prise d'Effet au 1er janvier 2028

Rapporteure : Madame Anne HERVÉ, Maire par Intérim

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire quadriennal (2028-2031) garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La Commune de Plénée-Jugon soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion des Côtes d'Armor par la présente délibération permet à la collectivité/l'établissement public d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat-groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU le Code des Assurances,

VU le Code de la Commande publique,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986, 2e alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d*assurance garantissant la collectivité/l'établissement contre les risques financiers découlant **des obligations statutaires** (décès, **accident du** travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie **ordinaire,** maternité...) et que ***la passation de ce contrat est soumise aux dispositions du Code de la Commande Publique ;***

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

DE SE JOINDRE à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, du Code de la commande publique, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2027.

DE CONVENIR Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2028.

Sens de la décision de l'assemblée • Décompte des Suffrages à l'issue du délibéré											
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
23	20	03	00	23	00	00	23	00	23	23	00

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22640

Anne HERVÉ
Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, jeudi 3 septembre 2026